

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 1 Juillet 2019

Présents : Lelaurin Francis, Eliza Michel, Labarrère Alain, Conte-Daban Alain, Beler Joël, Christian Lagarde, Gomez Francis

Absents : Doucey Sylvian, Ducos Anne, Maréchal Nicolas,

Absents excusés : Duffaur Dessus Christelle

1-Fêtes locale

Achat des courses : Christelle

Gerbe : Alain CD la commande et va la chercher + glaçons

Messe à 11h

Préparation le dimanche matin au foyer présence de tout le monde à 10H précise

Concernant les éco-cup, les jeunes les gèrent comme ils le souhaitent.

Jeudi 4 juillet élagage des arbres parking du foyer : présence de tout le monde à 20h.

2-Dossier internet

Le 24 juin, une réunion à Lalanne Trie sur le déploiement de la fibre a eu lieu.

Une fibre optique va être tirée depuis Andrest vers Siarrouy, Tarasteix, Oroix et Séron. Elle permettra l'alimentation du local Internet situé derrière le bâtiment de l'école. Cela résoudra les problèmes de coupure que nous connaissons actuellement avec un débit très élevé et constant. Les travaux sont prévus en début d'année 2020.

Le déploiement de la fibre jusqu'à la maison sera réalisé en 2024.

3-PLU I

Le PLUI arrive dans sa phase terminale. Il devrait être validé avant la fin de l'année et ensuite commencera l'enquête publique.

4-Information diverses

- Délibération sur le renouvellement des conseillers s communautaires : le conseil municipal se prononce pour la diminution de 9 conseillers communautaires, soit 90 conseillers au lieu de 99 aujourd'hui. Chaque commune de la CCAM est appelée à se prononcer. La diminution du nombre de conseillers ne concerne que les communes ayant plus d'un conseiller communautaire.
- Devis BG signalisation du carrefour chemin Peyramale, route de Vic : le devis est de 3685€ pose comprise. Une demande de subvention, à travers les amendes de Police va être sollicitée.

Travaux du lavoir : le samedi 3 aout dès 10h, les travaux de maçonnerie et autres vont commencer. La présence de tout le monde est indispensable

Vu pour être affiché le 02/07/2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Tarasteix le 02/07/2019
(Sceau de la mairie)

Le Maire